



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Orléans, 26/07/23

Contrôles estivaux dans les zones touristiques du Centre-Val de Loire les services de l'État mobilisés

Du 1er juillet au 15 septembre 2023, les services de l'État se mobilisent pour assurer la sécurité et la loyauté de l'offre touristique en région Centre-Val de Loire, dans le cadre d'opérations de contrôles renforcés autour des activités estivales.

Ces contrôles sont menés par plusieurs administrations de façon coordonnée. En région Centre-Val de Loire, cette opération sera mise en œuvre par les services territoriaux compétents : pour les départements d'Indre-et-Loire et du Loiret, par les directions départementales de la protection des populations (DDPP) et les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) ; pour les départements du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher, par les directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) ; et dans toute la région par les délégations territoriales de l'Agence Régionale de Santé, les unités territoriales des services de la douane et ceux de la jeunesse et des sports, ainsi que les forces de l'ordre.

Les consommateurs-vacanciers sont de plus en plus exigeants sur la qualité et la valorisation de leurs achats. Mais loin de leurs repères habituels, ils peuvent être placés dans une situation de relative vulnérabilité face à d'éventuels abus. Il est donc primordial de leur permettre de faire jouer pleinement la concurrence, fondée sur une information transparente et loyale, et de bénéficier d'une offre présentant toutes les garanties de sécurité et de conformité. De plus, la sécurité, au sens large, amène les services de l'État à renforcer leur mission de protection des populations à savoir, les enfants en accueil de loisirs ou en colonies de vacances, les sportifs ou pratiquants d'une activité physique, et les personnes vulnérables en vacances.

La surveillance renforcée concernera donc au premier plan les secteurs d'activité fortement sollicités durant la période estivale :

- l'hébergement de plein air et l'offre en ligne,
- les activités et produits liés au bien être, à la détente et aux loisirs,
- les services de restauration à caractère saisonnier ou situés dans les zones les plus touristiques,
- les activités de transport et de remise directe au consommateur, de produits alimentaires particulièrement sensibles d'un point de vue sanitaire,
- les activités d'accueils collectifs de mineurs, en particulier les séjours et camps de vacances,
- les activités sportives et les équipements de protection utilisés à l'occasion des pratiques en nécessitant,
- la lutte contre les contrefaçons,
- la surveillance de la qualité des eaux de baignades,
- les séjours de vacances adaptées organisées pour les personnes adultes en situation de handicap.

Pour toute question ou réclamation, le public peut s'adresser aux structures citées plus haut.

Par ailleurs, les autorités souhaitent attirer l'attention sur la prévention de certains risques grâce à quelques conseils simples à destination des vacanciers :

Pour vos vacances en Centre-Val de Loire

Fortes chaleurs en région Centre-Val de Loire : les recommandations | Agence régionale de santé Centre-Val de Loire (sante.fr) :

<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/fortes-chaleurs-en-region-centre-val-de-loire-les-recommandations>

Surveillance de la qualité des eaux de baignade à l'attention des vacanciers

<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-des-eaux-de-baignade-2022-en-region-centre-val-de-loire>

<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/eaux-de-baignade-1>

<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/eaux-de-baignade-artificielle>

Précautions à prendre vis-à-vis des cyanobactéries en rivières

<https://www.loiret.gouv.fr/Actualites/Baignade-vigilance-vis-a-vis-du-risque-des-cyanobacteries>

Pour vos vacances en France

Prévention du risque de noyade lors des baignades et des activités nautiques :

Le plan de lutte du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et du ministère de la santé et des solidarités

<https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/risques-de-la-vie-courante/baignades>

Le guide de la DGCCRF pour des vacances d'été réussies :

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/conseils-ete-2023-les-tubes-de-la-dgccrf>

Pour vos voyages à l'étranger

Voyagez en toute tranquillité et sécurisez vos déplacements avant le départ et au retour grâce aux conseils de la douane :

<https://www.douane.gouv.fr/dossier/voyagez-en-toute-tranquillite>

Réglementation sanitaire pour voyager avec un animal ou en rapporter un sur le territoire français :

<https://agriculture.gouv.fr/lidentification-des-animaux-de-compagnie-une-obligation-legale-qui-les-protege>

<https://agriculture.gouv.fr/gare-la-rage>

Recommandations aux voyageurs pour éviter l'introduction de la peste porcine africaine sur le territoire français :

<https://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir>

Recommandations aux voyageurs pour éviter l'introduction sur le territoire français d'organismes nuisibles pour les plantes :

<https://agriculture.gouv.fr/sante-des-vegetaux-le-ministere-lance-plantes-en-danger-une-campagne-de-sensibilisation-aux-bons>

Contact presse

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

Service régional de la communication interministérielle

02 38 81 40 35

pref-communication@loiret.gouv.fr